

de Québec ? Je sais que des pétitions ont été envoyées de mon comté demandant la construction de brise-lames, mais elles n'ont pas eu de réponse. Le premier ministre avait affecté, l'an dernier une somme de \$28,000 pour cette fin dans la province de Québec ; mais tout cet argent était destiné au comté de Charlevoix, dont M. Tremblay était alors le représentant. Je suppose que M. Tremblay s'est rendu auprès du premier ministre et lui a dit : " Mon élection est contestée, et la décision qui l'annulera sera rendue l'été prochain ; je serai défait, si vous ne venez pas à mon aide." Et l'honorable ministre accorda \$28,000 à M. Tremblay, dont ce dernier se servit pour assurer le succès de son élection, car très peu de ses amis profitèrent de cette allocation.

L'ouvrage a été mal fait, et l'argent gaspillé. D'abord, M. Gagnon fils de M. A. Gagnon, qui avait représenté Charlevoix dans la Chambre locale, reçut environ \$16,000 dans les circonstances suivantes :—M. Gagnon avait été partisan du gouvernement local jusqu'à l'affaire des Tanneries. Son fils avait obtenu le contrat pour la jetée de la Baie St. Paul, et il réclamait de ce gouvernement une indemnité de \$16,000 ; les arbitres du gouvernement avaient refusé de lui accorder cette somme, et avaient consenti à lui donner seulement \$1,000. M. Gagnon, qui avait jusqu'alors soutenu le gouvernement local vota contre, et appuya les rouges, et quelques mois plus tard le gouvernement fédéral faisait, au moyen de cette somme de \$28,000 qui avait été votée pour les habitants du comté de Charlevoix, un cadeau de \$16,000 au fils de M. Gagnon. Je dis que c'est un cadeau, car on acheta de lui du bois qui avait une valeur de \$4,000, moyennant \$16,000.

Je laisse aux membres de cette Chambre à tirer la conclusion. Je suis persuadé que le premier ministre ne connaît rien de cela. J'espère qu'il a tout ignoré, et que ces transactions illégitimes ont eu lieu seulement par l'intermédiaire de M. Tremblay, qui a trompé l'honorable premier ministre. Je désire savoir pourquoi on a ainsi ignoré la province de Québec ?

Hon. M. MACKENZIE—M. Gagnon avait obtenu un contrat quelque temps avant mon entrée en fonctions, pour

construire un caisson moyennant une certaine somme d'argent ; mais par suite d'une méprise du département, le contrat fut réellement fait pour six caissons. M. Gagnon ne voulait pas d'abord signer le contrat ; mais après avoir constaté qu'il pouvait se procurer le bois nécessaire, il entreprit l'ouvrage. Le contrat était plus considérable qu'il n'était nécessaire. Le bois fut acheté sur la recommandation de M. Symes, et les travaux furent exécutés sous sa surveillance. Je ne sache pas qu'il soit nécessaire de donner d'autres explications. Comme on a demandé la production des documents à ce sujet, ils vous seront soumis dans quelques jours.

Hon. M. LANGEVIN—Quelle somme a-t-on dépensé pour les quais de la Baie St. Paul et des Eboulemenst.

Hon. M. MACKENZIE—On ne saurait s'attendre que je donne des renseignements sur le sujet, puisqu'il n'y a aucun crédit dans le budget qui soit affecté à cette fin.

Hon. M. CARTWRIGHT—Les comptes publics de 1875 démontrent qu'on a dépensé une somme de seulement \$7,085 pour le quai de la Baie St. Paul.

Hon. M. LANGEVIN—Cet état est en date du 1er juillet ; mais je pense qu'on a fait beaucoup d'ouvrage subsequmment. On m'a dit que les travaux exécutés dépassaient la somme votée ; s'il en est ainsi, l'argent a dû être payé, ou bien il doit rester des réclamations considérables pour la balance. Le prolongement du brise-lames des Eboulements n'est aucunement relié avec le rivage, de sorte qu'il ne sert nullement pour l'objet de sa destination.

Hon. M. MACKENZIE—Le gouvernement ne doit pas s'occuper de construire des débarcadères.

Hon. M. LANGEVIN—Le prolongement du brise-lames de la Malbaie est un débarcadère.

Hon. M. MACKENZIE—Je regrette l'avoir ignoré. Si j'eusse été informé de la chose, il n'eût pas été construit.

Hon. M. LANGEVIN—Ceux qui ont obtenu les fonds à cet effet avaient l'intention de construire un débarcadère. On a dépensé une somme considérable pour ces travaux, et je suis persuadé qu'elle aurait pu être de moitié moindre.

Hon. M. MACKENZIE—Ceci est pas un temps opportun pour discuter cette